**RÉUNION DE CONSULTATION DES ÉTATS PARTIES**

**À LA CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE LE TERRORISME**

RÉUNION DE CONSULTATION DES ÉTATS PARTIESOEA/Ser.K/L.1

12 septembre 2022 RCEPTER/doc.12/22

Washington D.C. 23 septembre 2022

Original : anglais

RAPPORT FINAL

DE LA RÉUNION DE CONSULTATION DES ÉTATS PARTIES

À LA CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE LE TERRORISME

(Élaboré par le Secrétariat du CICTE)

RAPPORT FINAL

DE LA RÉUNION DE CONSULTATION DES ÉTATS PARTIES

À LA CONVENTION INTERAMÉRICAINE CONTRE LE TERRORISME

(Élaboré par le Secrétariat du CICTE)

**Séance d’ouverture**

La Réunion de consultation des États parties à la Convention interaméricaine contre le terrorisme a été convoquée par le Secrétaire général de l’Organisation des États Américains, M. Luis Almagro, le 17 mars 2022 à la demande du Gouvernement du Pérou. Par la suite, et conformément à la résolution du Conseil permanent CP/RES. 1200 (2384/22), la réunion s’est tenue en format virtuel (plateforme KUDO) le 12 septembre 2022 à 10 heures (HAE).

Avec la majorité des États parties présents,[[1]](#footnote-1) la réunion a été ouverte par la Sous-secrétaire aux affaires multilatérales et aux droits de l’homme du ministère des Relations extérieures du Mexique, Mme Martha Delgado Peralta, en sa qualité de Présidente du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE).

Mme la Sous-secrétaire Delgado a démarré la réunion par une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme. Puis, elle a souligné l’importance du vingtième anniversaire de la signature de la Convention, des enjeux que le terrorisme et l’extrémisme violent – en particulier le terrorisme à caractère ethnique ou raciste – continuent de soulever pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que de la coordination et la coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, y compris par le biais du Comité interaméricain contre le terrorisme ([RCEPTER/INF.4/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01538T03.docx)) .

**Élection du Président et du Vice-président**

Compte tenu des manifestations officielles d’intérêt exprimées par les délégations du Pérou et des États-Unis pour assurer la présidence et la vice-présidence de la réunion, la Sous-secrétaire a poursuivi en proposant d’approuver respectivement leur élection par acclamation. La proposition a été approuvée.

Mme Ana Cecilia Gervasi Díaz, Vice-ministre des affaires étrangères du Pérou, a accepté la nomination au nom du gouvernement du Pérou ([RCEPTER/INF.5/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01539T03.docx)). La Vice-ministre a reconnu la signification historique de la date de la réunion, étant donné que le 12 septembre marque le 30e anniversaire de la capture du principal chef terroriste au Pérou et le début du retour à une vie paisible et sans peur, et que le 11 septembre a marqué le 21e anniversaire des attaques contre les États-Unis, un événement qui a prouvé que le terrorisme ne connaît pas de frontières et qu'aucun pays n'est à l'abri de ses effets.

Elle a ensuite souligné l'importance de la première Réunion de consultation des États parties à la Convention, qui est l'occasion de faire le point sur sa mise en œuvre au cours des deux dernières décennies et de discuter des nouveaux défis auxquels la région fait face, y compris l'extrémisme violent et l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications (TIC). Elle a également souligné l'importance d'apporter un soutien continu aux victimes du terrorisme. À cet égard, elle a appelé les organisations internationales, régionales et nationales, ainsi que le secteur privé et la société civile, à continuer de travailler ensemble de manière coordonnée.

M. Anthony Blinken, Secrétaire d’État des États-Unis, a accepté sa nomination en tant que Vice-président de la Réunion de consultation au nom du Gouvernement des États-Unis. ([RCEPTER/INF.13](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01549T03.docx)). Il a commencé par évoquer le 21e anniversaire des attentats du 11 septembre et a déclaré que ce drame avait permis de galvaniser les efforts déployés dans l’hémisphère occidental pour prévenir et combattre le terrorisme sous la houlette du CICTE. Il a noté que la Convention avait fourni un cadre de mise en œuvre des mesures antiterroristes et a souligné, entre autres réussites, un plus grand partage des informations entre les autorités frontalières et les autres entités gouvernementales. Il a souligné que ces efforts répondaient aux valeurs démocratiques de la région et prenaient en compte les considérations liées aux droits humains.

M. le Secrétaire Blinken a en outre noté qu’en dépit des progrès considérables réalisés par les pays membres de l’OEA pour lutter contre le terrorisme, notamment grâce à la promulgation de nouvelles lois et à l’application de normes internationales, les terroristes recouraient à de nouveaux moyens pour poursuivre leurs objectifs. En particulier, il a constaté que les terroristes cherchaient de nouvelles manières de franchir les frontières, d’obtenir des fonds pour financer leurs activités et de perturber les chaînes d’approvisionnement et les infrastructures critiques, y compris en exploitant les faiblesses des systèmes informatiques. Il a conclu ses remarques en observant que la Convention avait facilité la coopération continue entre les États membres de l’OEA, ce qui est essentiel dans la lutte contre les menaces à la sécurité.

**Approbation de l’ordre du jour, du calendrier et du règlement**

Suite aux remarques du Vice-président, M. Paul Fernando Duclos Parodi, de la Direction générale des affaires multilatérales et mondiales du ministère des Relations extérieures, a pris la tête de la réunion au nom du Gouvernement du Pérou. Il a rappelé aux délégations que tous les documents de la réunion avaient été examinés et approuvés une première fois lors d’une réunion informelle qui s’est tenue le 31 août 2022 et, une seconde fois, au cours d’une réunion préparatoire qui s’est déroulée le 7 septembre 2022, toutes deux en mode virtuel.

De plus, le Président a soumis à la considération des États parties l’ordre du jour ([RCEPTER/doc.3 rev. 4](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_22/CICTE01533F03.docx)), le calendrier ([RCEPTER/doc.4/rev. 5](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_22/CICTE01534F03.docx)) et le règlement ([RCEPTER/doc.7 rev. 2](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_22/CICTE01535F03.docx)), qui ont tous été approuvés sans modification.

**Principales observations**

Puis, le Président a donné la parole à M. Raffi Gregorian, Adjoint du Sous-secrétaire général et Directeur du Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) des Nations Unies, qui a prononcé un discours d’introduction. ([RCEPTER/INF.6/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01540T03.docx))

M. Gregorian a dressé un tableau de la menace terroriste actuelle dans le monde et a donné un aperçu de la manière dont les Nations Unies encouragent la coopération régionale et internationale pour prévenir et combattre le terrorisme, et ce, dans le cadre de leur Stratégie antiterroriste mondiale.

Il a souligné en particulier les crimes commis par Daech en Irak et en Syrie, la progression de la menace terroriste dans certaines régions d’Afrique, l’augmentation de la menace terroriste transnationale que constituent les groupuscules ou les terroristes agissant seuls par xénophobie, racisme et d’autres formes d’intolérance, la nécessité de porter une attention accrue aux droits humains et à l’État de droit, y compris le respect de l’égalité des sexes et des droits des enfants, en protégeant les droits et les besoins des victimes du terrorisme, ainsi que la nécessité de renforcer, d’une part, la sensibilisation et la préparation aux technologies et, d’autre part, les capacités technologiques, et ce, pour combattre le terrorisme à l’ère des technologies transformatrices.

Il a conclu son discours en soulignant le rôle clé des organisations régionales dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l’extrémisme violent et a rappelé que le Conseil de sécurité de l’ONU les a exhortées à « développer leurs capacités afin d’aider les États membres dans leurs efforts pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes terroristes ».

**Dialogue ministériel**

Le discours d’introduction a été suivi d’un dialogue ministériel de haut niveau destiné à apporter un regard critique et constructif sur l’importance de la Convention et sa mise en œuvre ces dernières vingt années tout en menant aussi une réflexion sur les nouveaux défis en matière de terrorisme et les possibilités de coopération. Le Président a d’abord laissé la parole au Secrétaire général de l’OEA, M. Luis Almagro.

M. le Secrétaire général Almagro a expliqué le rôle clé que joue, vingt ans après son adoption, la Convention interaméricaine contre le terrorisme dans les efforts mondiaux pour prévenir et combattre le terrorisme en promouvant les synergies entre le système des Nations Unies et le système interaméricain et en facilitant la coopération continentale et l’échange d’informations à tous les échelons. Il a également reconnu le rôle du Comité interaméricain contre le terrorisme dans ce domaine.

De plus, le Secrétaire général a invité les 10 États signataires qui n’ont pas encore ratifié la Convention à envisager de le faire et a appelé tous les États parties à définir des mesures concrètes pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions de la Convention et à renouveler leur engagement à prévenir et combattre toutes les formes de terrorisme dans la région ([RECEPTER/INF. 7/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01541T03.docx)).

Le Président a ensuite laissé la parole aux représentants des États parties à la Convention. Les délégations du Guyana, du Canada, de la Trinité-et-Tobago ([RCEPTER/INF. 12/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01547T03.docx)), de l’Argentine, du Brésil ([RCEPTER/INF. 8/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01542T03.docx)), du Panama ([RCEPTER/INF. 9/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01543T03.docx)), du Chili ([RCEPTER/INF. 11/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01546T03.docx)), du Guatemala, du Mexique ([RCEPTER/INF. 14/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01550T03.docx)), d’El Salvador ([RCEPTER/INF. 10/ 22),](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01544T03.docx) de la République dominicaine, du Paraguay, du Costa Rica et de la Colombie se sont exprimées au nom de leurs gouvernements respectifs. Aucune autre délégation n’a demandé à prendre la parole.

**Approbation de la Déclaration et des recommandations**

Puis, le Président a soumis le projet de Recommandations ([RCEPTER/doc.5/rev.6](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_22/CICTE01536F03.docx)) et le projet de Déclaration ([RCEPTER/DEC. 1/22](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_22/CICTE01537F03.docx)) de la Réunion de consultation à la considération des États parties. Les deux documents ont été approuvés sans modification.

Avant de conclure la réunion, il a rappelé, tel qu’énoncé dans la Déclaration récemment approuvée, que la prochaine Réunion de consultation des États parties à la Convention aurait lieu en 2027.

En l’absence d’autres questions, la réunion virtuelle s’est terminée à 12 h10 (HAE).

CICTE01545F05

1. . La liste des participants a été distribuée sous la cote [RCEPTER/doc.10/rev.1/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CICTE01548T02.docx) [↑](#footnote-ref-1)